

PRIGNAC ET MARCAMP
85 avenue des Côtes de Bourg
33710 Prignac et Marcamps

DECISION DU MAIRE

Objet : Avenant n°3 au marché « Travaux de rénovation du groupe scolaire » Lot n°3 : Installation du chantier – Démolition – Gros œuvre

Le Maire de **Prignac et Marcamps**,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2322-1 et L.2322-2 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 0 ;

Vu la délibération n° 20211102-14 en date du 2 novembre 2021 par laquelle il a été accordé délégation de pouvoir au Maire pour agir en son nom pour prendre toute décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le marché « Travaux de rénovation du groupe scolaire » Lot n°3

Vu le projet d'avenant n°3 au marché « Travaux de rénovation du groupe scolaire » Lot n°3

Considérant la nécessité d'établir un avenant pour la prise en compte des travaux en plus-value, nécessaires à la bonne exécution des prestations,

Considérant que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice considéré ;

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer l'avenant n°3 au marché « Travaux de rénovation du groupe scolaire » Lot n°3 avec la société GREZIL sis 29 Azac 33820 Braud et Saint Louis pour la prise en compte des travaux en plus-value, nécessaires à la bonne exécution des prestations. Le montant de cet avenant est de 2 580.39 € HT.

ARTICLE 2 :

L'avenant n°3 a pour objet :

PLUS VALUS : Enlèvement et évacuation d'une cuve métallique à fioul au bâtiment 1.2 : 2 580.39 € HT

ARTICLE 3 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

ARTICLE 4 :

La présente décision sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de Blaye
- Monsieur le Trésorier payeur de Saint-André de Cubzac,
- A la société titulaire du présent marché..

Fait à Prignac et Marcamps,
Le 07 mars 2025
Le Maire,
Francis Bérard

